

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Information aux familles

Dans chaque école, un PPMS est rédigé et fait l'objet d'un exercice de simulation. Ce plan prévoit la **procédure à suivre en cas de risques majeurs**.

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle (tempête, séisme, glissement de terrain, inondation ...), technologique (nuage toxique, radioactif, explosion ...) ou humaine, qui cause de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens, et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise. L'organisation des secours demande une importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à ce genre d'événements et doivent y être préparés pour pouvoir les affronter de la manière la plus appropriée.

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** permettra aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours.
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

Le **PPMS a pour objectif d'assurer la protection des élèves** et prévoit :

- la mise à l'abri ou le confinement des élèves si le risque est extérieur (nuage toxique ...)
- l'évacuation des élèves si le risque est intérieur (incendie ...)

Les enfants seront mis à l'abri sous la surveillance des enseignants jusqu'à la fin de l'alerte.

POUR VOTRE SECURITE NE CHERCHEZ PAS A RECUPERER VOS ENFANTS.

Ils sont pris en charge et mis en sécurité. Vous risqueriez de mettre en jeu votre propre sécurité, celle de vos enfants, celle des autres enfants Votre présence ne pourrait qu'être source de gêne et de perturbation pour les services de secours.

Selon le danger, deux signaux d'alerte distincts sont utilisés : sonnerie d'alarme pour l'incendie et corne de brume pour le confinement.

Nous demandons à tous les parents de prendre connaissance de la **note d'information des familles sur les bons réflexes** en cas d'accident majeur.

Gardez cette note à un endroit où vous pourrez la consulter en cas de réel danger et respectez les consignes données.

INFORMATION DES FAMILLES

Les bons réflexes en cas d'événement majeur

En cas d'alerte :



Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations :

Application mobile gratuite (sous IOS et Android) d'alerte des populations sur smartphone mise en place par le gouvernement

- N'allez pas vers les lieux du sinistre.
Vous iriez au-devant du danger.

- Abritez-vous.



- Écoutez la radio.

Vous devez écouter les communiqués radio des autorités diffusés sur :

- France Bleu Ile-de-France : 107.1 MHz (radio locale conventionnée par le Préfet)
- France Inter : 95.4 Mhz **à compléter**
- France Info : 105.7 Mhz **à compléter**

- Respectez les consignes des autorités

- N'allez pas chercher votre enfant à l'établissement d'enseignement
 - pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.
 - Un plan de mise en sûreté des élèves (PPMS) a été prévu dans son établissement.



- Ne téléphonez pas.
 - N'encombrez pas les réseaux.
 - Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.
 - Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



